



ULTRASEAL ® PF-600

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	ULTRASEAL ® PF-600
Autres moyens d'identification	"A" Component, Class 1 CCMC # 13520-L*
Usage recommandé	A component for two-component polyurethane foam system.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	NUCO Inc., 150 Curtis Dr., Guelph, Ontario, N1K 1N5, Canada, (519) 823-4994, www.sealantcentre.com
Numéro de téléphone d'urgence	Infotrac 24 Hour Emergency Tel, (800) 535-5053
Date de préparation	le 19 avril, 2018

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Gaz sous pression - gaz comprimé; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Porter un équipement de protection respiratoire (un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques).

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/

EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un Centre antipoison/un médecin/en cas de malaise.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires : Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	811-97-2	5.0-10.0		
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	30.0-60.0		
Polymethylene polyphenyl isocyanate	9016-87-9	30.0-60.0		

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 02 de 10

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin. Demander immédiatement un avis médical ou consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation : une seule exposition à une concentration élevée peut causer une maladie de longue durée comme l'asthme. Dans ce cas, de nombreux facteurs comme d'autres produits chimiques ou des températures froides peuvent facilement irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre une dyspnée, une oppression à la poitrine et un sifflement. Sensibilisant des voies respiratoires. Peut causer de l'asthme ou une réaction semblable à de l'asthme chez certaines personnes.

En cas de contact avec la peau : cause une irritation modérée à sévère. Sensibilisant cutané. Peut causer une réaction cutanée allergique chez certaines personnes. Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

En cas d'ingestion : peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Poumons, yeux, système respiratoire, peau.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Identificateur du produit : ULTRASEAL® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 03 de 10

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. La chaleur de l'incendie peut causer une accumulation rapide de pression dans les cylindres. Une rupture explosive et un dégagement soudain de quantités importantes de gaz peut en résulter. Le cylindre peut être projeté telle une fusée. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; ammoniac corrosif et inflammable; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; hydrocarbures aromatiques polycycliques très toxiques; isocyanates.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage. Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Ventiler la zone afin de prévenir l'accumulation de gaz, surtout dans les espaces clos. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Decontaminate with a mixture of 90% water, 8% ammonia, and 2% detergent. Foam blanket required to prevent isocyanate fumes. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide. Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les ruptures de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). Ne pas perforer ou incinérer un récipient, même s'il est vide. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, à température contrôlée, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 04 de 10

1,1,1,2-Tetrafluoroethane	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	1000 ppm	Non établie
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	0.005 ppm	0.005 ppm	Non établie	0.02 ppm	Non établie	Non établie
Polymethylene polyphenyl isocyanate	Non établie	0.005 ppm	Non établie	0.02 ppm	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des mesures de contrôle rigoureuses comme une enceinte d'isolement afin d'empêcher le dégagement du produit dans le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc naturel, polychloroprène, Viton®/caoutchouc de butyle, Silver Shield®.

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques, ou, porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) approuvé NIOSH ou un appareil de protection respiratoire à approvisionnement d'air.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide huileuse ambre sombre. Tourne laiteux jaune à l'exposition à : l'air.
Odeur	De moisi
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	208 °C
Point d'éclair	199 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	< 0 kPa à 40 °C
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.2 à 25 °C (77 °F)
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	

Volatile Organic Content 0 g/L (calculated minus exempt compounds and water)

Identificateur du produit : ULTRASEAL® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Chaleur. Exposition prolongée à de hautes températures. Matières incompatibles. Températures en-dessous de 16 °C et au-dessus de 32 °C

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : alcools (p. ex. éthanol), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), amines (p. ex. triéthylamine), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), eau.

Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; chlorure d'hydrogène corrosif; acide cyanhydrique extrêmement dangereux; fluorure d'hydrogène corrosif.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Absorption par la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	500000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)		
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	490 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 2000 mg/kg (rat)	
Polymethylene polyphenyl isocyanate	11 mg/L	> 10000 mg/kg (rat)	> 10000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Nocif d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains.

Absorption par la peau

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 06 de 10

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Ingestion

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'expérience sur les humains montre de graves symptômes d'asthme ou semblables à de l'asthme (sensibilisation des voies respiratoires) chez une proportion considérable de personnes exposées sur les lieux de travail.

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) chez une proportion considérable de personnes exposées sur les lieux de travail.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
Polymethylene polyphenyl isocyanate	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée

CIRC :

Groupe 3 – Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun renseignement environnemental n'a été trouvé.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	1950	AEROSOLS (Fluorinated hydrocarbon, nitrogen)	2.1	III
US DOT	1950	AEROSOLS (Fluorinated hydrocarbon, nitrogen)	2.1	III
IATA (Air)	1950	AEROSOLS (Fluorinated hydrocarbon, nitrogen)	2.1	III
IMO (Marine)	1950	AEROSOLS (Fluorinated hydrocarbon, nitrogen)	2.1	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (CAS# 101-68-8)

Polymethylene Polyphenyl Isocyanate (CAS# 9016-87-9).

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

This product contains trace amounts of components known to the State of California to cause cancer, birth defects, or other reproductive harm.

CERCLA :

This product contains the following CERCLA reportable substance: 4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (CAS# 101-68-8):

RQ- 2,268 kg (5,000 lbs).

Clean Water Act:

4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (CAS# 101-68-8) is listed as a Hazardous Substance under the CWA.

None of the chemicals in this product are listed as Priority Pollutants under the CWA.

None of the chemicals in this product are listed as Toxic Pollutants under the CWA.

Clean Air Act (CAA):

4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (CAS# 101-68-8) is listed as Hazardous Air Pollutants (HAPs) designated in

Identificateur du produit : ULTRASEAL® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 08 de 10

CAA

Section 112(b). This product does not contain any Class 1 or Class 2 Ozone depletors.

US State Inventories:

4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (CAS# 101-68-8) is listed on the following State Hazardous Substance Inventories,
Right-to-Know lists and/or Air Quality/Air Pollutants lists: CA, DE, ID, IL, ME, MA, MN, NJ, PA, WA, WI.

Polymeric MDI (CAS #9016-87-9) is listed on the following State Hazardous Substance Inventories, Right-to-Know lists
and/or Air Quality/Air Pollutants lists: DE, NJ, MN.

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (CAS #811-97-2) is listed on the following State Hazardous Substance Inventories,
Right-to-Know lists and/or Air Quality/Air Pollutants lists: ME, WI.

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 311/312 :
Acute Health Hazard
Chronic Health Hazard
Sudden Release of Pressure Hazard

SARA Title III - Section 313 :
MDI and PMDI are subject to the reporting levels established by Section 313 of the Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 3 Instabilité - 1

FDS préparée par Technical Services Department

Numéro de téléphone 519-823-4994

Date de préparation le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version le 19 avril, 2018

révisée

Indicateurs de révision Revision 1

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Autres informations * CAN/ULC-S711.2, Standard for Thermal Insulation - Bead Applied Two- Component Polyurethane Air Sealant Foam

Avis L'information et les données fournies dans ce document sont offertes en bonne foi mes
aucunes garanties exprimer ou impliquer est offerte. L'utilisateur doivent faire un jugement
indépendant sur l'aptitude de l'information pour s'assurer de protéger la sante sécurité de ces

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 19 avril, 2018

Page 09 de 10

employés.

Identificateur du produit : ULTRASEAL ® PF-600 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente
version révisée : le 19 avril, 2018

Page 10 de 10